

N°2020-01/08B

Objet : CONVENTION FINANCIERE POUR LE MAINTIEN DE L'ACCES A LA DECHETTERIE D'ELNE POUR LA COMMUNE DE MONTESCOT.

L'an deux mille vingt, le 29 janvier, le Bureau du Conseil de Communauté, dûment convoqué, s'est réuni à 17h30, à la salle Sud Roussillon à Latour-Bas-Elne, sous la présidence de Monsieur Jean-André MAGDALOU, Vice-Président.

Nombre de membres afférents au Bureau :	12	Pour :	9
En exercice :	12	Vote :	Contre : 0
Présents :	9	Abstention :	0

Présents : Marcel AMOUROUX, Frédéric BERLIAT, Jeannine BLANC-MARY, Jacques FIGUERAS, Jean-André MAGDALOU, Pierre ROGE, Jean ROMEO, Louis SALA, Jean-Jacques THIBAUT.

Absents excusés : Georges BRETONES, Thierry DEL POSO, Adel M'ZOURI.

Secrétaire de séance : Jean-Jacques THIBAUT

Date de convocation : 22 janvier 2020

Le Président expose à l'Assemblée,

Par arrêté préfectoral n°2013365-0003 du 31 décembre 2013 mettant fin à l'exercice des compétences du Syndicat mixte de la Déchetterie du Secteur d'Elne et par arrêté préfectoral n°2014142-0002 du 22 mai 2014 portant dissolution du Syndicat Mixte de la Déchetterie du Secteur d'Elne, la Communauté de communes Albères Côte Vermeille Illibéris s'est substituée de plein droit au Syndicat Mixte.

La convention signée par la Communauté de communes Sud Roussillon, le 20 décembre 2013, avec la Communauté de communes Albères Côte Vermeille Illibéris fixant les conditions financières et patrimoniales du retrait des Communes de Corneilla-del-Vercol, Montescot et Théza du Syndicat Mixte de la Déchetterie du Secteur d'Elne prévoyait que la commune de Montescot pouvait continuer de fréquenter la Déchetterie d'Elne pour des raisons de proximité.

La convention définissant les conditions notamment financières de cette prestation étant arrivée à échéance le 31 décembre 2019, il convient d'en conclure une nouvelle pour la même durée, soit 6 ans à compter du 1^{er} janvier 2020.

Le coût annuel est de 24,50 € par habitant, soit 42 899,50 € pour 2020 (1 751 habitants).

EN CONSEQUENCE LE BUREAU APRES EN AVOIR VALABLEMENT DELIBERE, ET A L'UNANIMITE DES PRESENTS,

☞ **APPROUVE** la conclusion d'une convention avec la Communauté de communes Albères Côte Vermeille Illibéris pour le maintien de l'accès à la déchetterie d'Elne des habitants de la commune de Montescot ;

✎ **AUTORISE** le Président ou son représentant dûment habilité à signer cette convention et tous les documents y afférents.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

**Pour extrait conforme,
Le Président**



Accusé de réception en préfecture
066-246600282-20200129-2020-01-08B-DE
Date de télétransmission : 31/01/2020
Date de réception préfecture : 31/01/2020